ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
6, 7 ET 8 DECEMBRE 2011, OTTAWA, ON

Résolution n° 70/2011

TITRE :	Améliorer la politique et le processus d'ajouts aux réserves
OBJET :	Revendications et droits fonciers
PROPOSEUR(E) :	Joe Miskokomon, Chef, Première Nation des Chippewas de la Thames, Ont.
COPROPOSEUR(E) :	Joe Knockwood, Chef, Première Nation de Fort Folly, N.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Dans les résolutions nos 09/2010 et 14/2011, les Chefs en assemblée ont confirmé la nécessité d'améliorer la Politique et le processus actuels d'ajouts aux réserves;

B. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) ratifiée par le Canada comprend plusieurs clauses qui affirment la nécessité de mettre en place des mécanismes efficaces de réparation dans le cas de dépossession des terres (c.-à-d. les articles 8 et 28);

C. Le Plan d'action conjoint Canada-Premières nations enjoint Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'engager un dialogue significatif sur « les améliorations à apporter à la Politique sur les ajouts aux réserves »;

D. AADNC et l'Assemblée des Premières Nations (APN) ont mis sur pied un groupe de travail technique mixte pour examiner la Politique et le processus d'ajouts aux réserves et formuler des recommandations sur ce sujet;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 8e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

E. L’APN a tenu six séances de dialogue régionales afin de recueillir l’opinion d’experts régionaux sur les ajouts aux réserves sur le terrain. Elle s’apprête à entreprendre un ensemble d’études de cas qui contribueront à la formulation de toute recommandation susceptible d’améliorer le processus d’ajouts aux réserves.

F. Les communautés des Premières Nations sont (seront) confrontées à des pressions croissantes sur les plans socioéconomique, résidentiel et des programmes et services en raison de l'arrêt McIvor.

G. Cette initiative ne viendra pas à l'encontre et n'entravera pas les propositions d'ajouts aux réserves actuellement avancées par les Premières Nations.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Enjoignent l’Assemblée des Premières Nations d’examiner toutes les propositions de politique, de loi et de procédure préconisant l’amélioration du processus d’ajouts aux réserves en vue de présenter des recommandations de réforme détaillées aux Chefs en assemblée à l’occasion de la prochaine assemblée.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 8e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL